

Chronique Locale

Renseignements pour prisonniers de guerre

Le Comité international de la Croix Rouge à Genève a créé, ainsi qu'on pouvait le lire dans les journaux, il y a quelque temps, une agence de renseignements de guerre. Son but consiste à faire faire des recherches sur le sort des militaires, et si ceux-ci ont été faits prisonniers de guerre, à s'entretenir pour donner la possibilité d'un échange de lettres aux familles de ces soldats dont les noms figurent dans les listes officielles comme « manquants ». Mais ceci ne sera possible que si le prisonnier indique l'adresse exacte, c'est-à-dire le nom du militaire dont il s'agit, son grade, la troupe dont il a fait partie, le jour et l'endroit où il a été fait prisonnier, et, si possible, le lieu où il se trouve actuellement, et si la troupe dont il a fait partie n'est pas exactement indiquée.

S'il est certain que le militaire en question est en captivité, le bureau intervient aussitôt pour l'expédition d'argent (jusqu'à la somme de 50 fr. à la fois), de colis postaux (jusqu'à 5 kg.) et de lettres ouvertes, si l'adresse est exacte, ou, faute de quoi, si son grade et si la troupe dont il a fait partie sont exactement indiqués.

Les demandes et lettres à ce sujet doivent être adressées à l'agence des prisonniers de guerre, Croix Rouge, à Genève.

Le bureau du 1^{er} bat. du 87^e régiment, rue de Bruxelles, 98a, s'occupe de la réexpédition de lettres (non fermées), de demandes, etc. (Communiqué.)

L'hôpital militaire allemand de Namur

L'autorité militaire allemande nous communique la note suivante : L'hôpital militaire allemand de Namur, depuis le 11 septembre 1914 en activité, s'étend depuis l'ancien hôpital militaire belge jusqu'au couvent des Sœurs de Clarté, au collège St-Louis et au couvent de Ste-Julienne.

L'hôpital, étant jusqu'à la Révolution française un couvent de « Dames Blanches », fut transformé en un hôpital militaire. Lorsque, en 1830, les Hollandais ont été débusqués et que la Belgique a obtenu, dès cette année, par le traité de Londres, son indépendance, cet hôpital a continué de subsister comme tel jusqu'à ce jour.

Le nombre total des lits placés dans les édifices ci-dessus indiqués se monte à 700, et actuellement plus de la moitié est occupée par des blessés allemands, belges, français et anglais. Les salles spacieuses, hautes et bien éclairées de ces anciens couvents, ainsi que de St-Louis, carrelées, répondent à toutes les exigences hygiéniques.

Le traitement des malades repose surtout dans les mains de médecins allemands et de quelques médecins belges et français. Le personnel dans les cas moins graves, se fait déjà aux différentes stations, mais, pour des cas plus graves et pour des opérations, une salle d'opérations aseptiques ainsi qu'une salle antiseptique sont installées. Ces deux salles ont été nouvellement améliorées par l'installation de lumière électrique. La construction d'une salle d'opérations avec les installations les plus modernes, est en perspective. L'appareil se trouvant dans la salle des rayons X étant d'un système assez vieux, sera remplacé par un autre appareil tout moderne qu'on a fait venir de l'Allemagne.

Les médecins sont assistés dans leur travail, aussi pénible que fatigant, par des Sœurs belges de différents couvents, ainsi que des infirmières volontaires allemandes et belges. Ces dernières sortent de familles bien considérées de la ville et des environs, et se donnent, comme les infirmières allemandes, avec un zèle louable, toute la peine d'accorder aux blessés les meilleurs soins. A ajouter à ces Sœurs et infirmières encore le personnel grand-malades allemand, belge et français, de plus de 100 hommes.

Les salles à manger, cuisines, etc., et les objets de ménage de l'hôpital étaient vieux et usés. Les demandes énormes de tous les blessés, dont le nombre excédait parfois 500 hommes — les installations existantes ne suffisant guère que pour 200 malades — ne pouvaient être satisfaites que par de nombreux achats et des transformations.

On se propose entre autres de remplacer la blanchisserie, absolument insuffisante, par un établissement spécial avec des machines électriques et les installations les plus modernes. Des inspecteurs d'hôpitaux s'occupent, sous la surveillance du médecin en chef, des travaux d'administration et de la gestion économique.

Pour le transport des blessés, il y a à la disposition de l'hôpital militaire, outre plusieurs chariots d'ambulance, maintenant au service de deux autos. On a donc le moyen, à l'aide de ces autos, de transporter des blessés de plus grandes distances, aussi vite que commodément, à l'hôpital. Pour les chariots d'ambulance et chariots de provisions, il y a un neuf chariot à la disposition de l'hôpital.

La nourriture générale des malades consiste, au matin, en café ou lait, à midi, viande, pommes de terre et légumes. Le tout est ensemble, à quatre heures, café, le soir, soupe, auquel on sert alternativement de la soupe, des pommes de terre avec de petits plats ou bien des tartines de beurre avec du saucisson et du fromage. A tous ceux à qui il est particulièrement nécessaire de se fortifier, on donne en outre d'autres mets, tels que rôt, bouillon, cacao, lait, vin ou grog d'avoine.

Ce n'est pas encore tout ce qui est affecté à l'entretien des malades. Comme suppléments, sont distribués chaque semaine ce que l'on nomme des « Liebesgaben », qui sont quêtes en Allemagne et envoyés à Namur.

Les Français, Belges et Anglais blessés ont en outre le plaisir de recevoir tous les mardis et vendredis, pendant le moment des visites, durant maintenant deux heures, des montagnes de toutes sortes de choses, qui leur sont apportées par les habitants de Namur.

Pour la récréation des blessés, il y a non seulement les journaux arrivant quotidiennement de l'Allemagne et la bibliothèque de l'hôpital, récemment installée, mais aussi des concerts d'une heure qui leur sont joués tous les mercredis et dimanches après-midi par un orchestre de musique militaire nouvellement créé.

En dehors de plusieurs visites faites par des chefs qui ont emporté d'ici la meilleure impression, l'hôpital a eu le plaisir de montrer au savant suédois Sven Helein que, dans l'hôpital de Namur non plus, aucune différence n'est faite dans le traitement et l'entretien des blessés. Ses bonnes impressions seront corroborées par les déclarations des blessés non allemands, disant que nulle part ils ne pourraient être mieux soignés. (Communiqué.)

DÉCRETS

Gouvernement Général

Le Gouvernement général pour la Belgique a émis le 13 octobre 1914 les décrets suivants : 1^{er} Les produits d'imprimerie, ainsi que toutes autres reproductions d'écrits ou d'images avec ou sans légende, et de compositions musicales avec ou sans paroles, sont soumis à la censure du Gouvernement général allemand (administration civile).

Quiconque aura fabriqué ou distribué des imprimés indûs à l'usage 1 sans la permission du censeur sera puni conformément à la loi martiale. Les imprimés seront confisqués et les plaques et clichés destinés à la reproduction seront rendus inutilisables.

Est considéré également comme distribution d'un imprimé prohibé par le présent arrêté, l'affichage, l'exposition ou la mise à l'étalage en des endroits où le public est, à même d'en prendre connaissance.

2^e Des représentations théâtrales, des réceptions chantées ou parlées de toute espèce, ainsi que des projections lumineuses cinématographiques ou autres, ne peuvent être organisées que lorsque les pièces théâtrales, les réceptions ou les projections lumineuses en question auront été admises par le censeur.

Quiconque aura organisé des représentations théâtrales, des réceptions ou des projections lumineuses sans la permission du censeur, ou qui aura pris part d'une manière quelconque à ces représentations, réceptions ou projections, sera puni conformément à la loi martiale. Les plaques et films seront confisqués.

Cet arrêté entre immédiatement en vigueur. Bruxelles, le 13 octobre 1914.

Le Gouverneur Général en Belgique, Baron von DER GOLTZ, Feldmarschall.

1. Alle voortbrengselen der drukpers, evenals alle andere door machinale of scheikundige middelen verkregen en tot nabereiding onder het publiek bestemde vermenigvuldigingen van geschriften en afbeeldingen met of zonder schrift, en van muziekstukken met of zonder muziek, zijn aan de Censuur van het Koninkrijk Duitsche Gouvernement Generaal onderworpen.

Als afbeelding van een drukwerk in den zin van deze verordening wordt ook aanzien het aanplakken, ten toon stellen of ten toon leggen ervan op plaatsen waar het publiek ervan kennis nemen.

2. Theatervoorstellingen, gezongen of gesproken recitaties, evenals tentoonstellingen van kinematografische of andere lichtbeelden mogen alleenlijk georganiseerd worden indien zij te voren door den censor toegelaten zijn.

Wie theatervoorstellingen, recitaties of tentoonstellingen van lichtbeelden zonder toelating van den censor georganiseerd of wie op hetzelve deel neemt aan de organisatie van zulke vertooningen, recitaties of tentoonstellingen wordt volgens de oorlogswetten gestraft. De drukwerken worden verbeurd verklaard.

Deze verordening treedt onmiddellijk in werking. Brussel, den 13 oktober 1914.

De Gouverneur Generaal in België, Vrijheer von DER GOLTZ, Generaal-Veldmarschall.

Das General-Gouvernement für Belgien hat am 13. 10. 1914 folgende für die besetzten Gebiete Belgiens massgebende Verordnungen erlassen.

1. Alle Erzeugnisse der Buchdruckerpresse, sowie alle anderen, durch mechanische oder chemische Mittel bewirkten zur Verfertigung bestimmten Vervielfältigungen von Schriften und bildlichen Darstellungen mit oder ohne Schrift und von Musikalien mit Text oder Erläuterungen (Druck-schriften) sind der Zensur des Kaiserlich Deutschen General-Gouvernements (Zivilverwaltung) unterworfen.

Wer die in Absatz 1 bezeichneten Druck-schriften ohne Erlaubnis der Zensurstelle herstellt oder verbreitet, wird nach Kriegsgesetz bestraft. Die Druck-schriften werden eingezogen und die zur Herstellung bestimmten Formen und Platten unbrauchbar gemacht.

Als Verbreitung einer Druck-schrift im Sinne dieser Verordnung gilt auch das Anzeigen, Anstellen oder Auslegen derselben an Orten, wo sie der Kenntnisnahme durch das Publikum zugänglich ist.

2. Theateraufführungen, Gesangs- oder deklamatorische Vorträge aller Art sowie kinematographische Schaulustspiele oder Vorführungen von sonstigen Lichtbildern dürfen nur veranstaltet werden, wenn die aufzuführenden Theaterstücke, die Vorträge oder die vorzuführenden Lichtbilder vorher von der Zensurstelle zugelassen sind.

Wer Theateraufführungen, Vorträge oder Vorführungen von Lichtbildern ohne Erlaubnis der Zensurstelle veranstaltet oder sich an solchen Aufführungen, Vorträgen oder Vorführungen irgendwie beteiligt, wird nach Kriegsgesetz bestraft. Die Platten und Filme werden eingezogen.

Diese Verordnung tritt sofort in Kraft. Brüssel, den 13 Oktober 1914.

Der General Gouverneur in Belgien, Freiherr von DER GOLTZ, Generalfeldmarschall.

Supplément de l'administration Impériale civile de Namur

Les décrets précédents sont portés à la connaissance du public.

Tous les avis à donner à ce sujet, pour le district de la province de Namur, doivent être adressés, jusqu'à nouvel ordre, à la Kaiserlich Deutsche Zivilverwaltung de Namur, Palais de justice, bureau Nr. 85, Namur, le 27 octobre 1914.

Kaiserlich Deutsche Zivilverwaltung.

Kaiserlich Deutsche Zivilverwaltung Namur

Justizpalast (Zimmer Nr. 85) zu richten. Namur, den 27. Oktober 1914.

Zusatz der Kaiserlichen Gouvernements Namur

Im Namen der Festung Namur. Für alle unter nachstehenden erscheinenden Zeitungen werden nach wie vor unter der Kontrolle und Zensur des Kaiserlichen Gouvernements Namur.

Namur, den 28. Oktober 1914.

Kaiserliches Gouvernement Namur.

Correspondances

— On demande des nouvelles de René et Albert Delvaux, ambulanciers 3^e division, Jean Delvaux, volontaire 4^e corps; Marcel Moisson, sous-lieut. artillerie Braeschet, et André Moisson, cadet de marine, stationnaire Escout.

— La famille Dardenne-Warzee, d'Andenne, saine et saure, désire savoir de M^{me} V^e Ad. Bauhuin et famille M. Goutier, de Convin.

— Pareus en bonne santé demandent des nouvelles de Gustave Marchal, 11^e de ligne 4/1. Réponse par le journal.

— On demande où se trouverait actuellement le 4^e corps des volontaires belges. Réponse par le journal.

— On dem. des nouvelles des ambulanciers 3^e division, 2^e hôpital volant, 2^e section. Réponse par le journal.

— M. Jean Piret, de Namur, demande des nouvelles de son fils Léon, volontaire au 1^{er} carabiniers, Malines. Rép. au bur. du J.

— Les personnes qui pourraient renseigner sur Léopold Volon, disparu de Wépion le 23 août, sont priées de vouloir bien s'adresser rue d'Harcamp, n^o 20, Namur.

— La famille Feliote et Marcelle Guioit, de Gesves, demandent des nouvelles de leurs parents, habitant Sainte-Cécile (Luxembourg).

— M^{me} Guillotte, d'Andenne, dem. nouv. de Léon Houchard, d'Auby, près de Bertrix.

— On serait vivement reconnaissant à qui-conque pourrait donner des nouvelles de M. Edouard Wasseige, rula dernière fois à Bionville, le lundi 24 août, au matin. — Réponse, M^{me} E. Wasseige, 53 rue de Bruxelles.

— M^{me} V^e Davelz, de Jemeppe-sur-Sambre, dem. des nouvelles de M. et M^{me} Fernand Davelz-Michel, de Namur. — Rép. par journal.

— Prière donner nouvelles Goyet (Namur) ou par la voie du journal, les enfants de Diezloch et d'Huart, encore à Brogne le 1^{er} octobre.

— On demande nouvelles Goyet (Namur) ou par la voie du journal du comte Armand de Diezloch, volontaire au 13^e de forteresse (automobiliste), de la position fortifiée de Namur, devant Anvers depuis le 9 septembre.

— On désire des nouvelles récentes de Emile Grey, volontaire artillerie de forteresse au fort 7, à Wiryck. — Rép. E. G. ou journal.

N. D. L. R. — Par suite de l'extension prise par les communications officielles, la place nous fait défaut aujourd'hui pour insérer divers correspondances.

Commission de ravitaillement

La Commission a décidé de modifier comme suit le prix de certains produits :

Lard gras et saindoux	fr. 2.20
Lard maigre, côtelettes, saucisses	2.40
1 ^{re} qualité	2.40
Filet et jambon frais	2.60
Chicorée	0.60 à 0.70
Café oru	2.50 à 3.00
Café torréfié	2.50 à 3.60
Oufs	3.50 à 4.00

La visite aux cimetières

M. le directeur, le bruit se répand qu'on exigerait des laissez-passer pour se rendre dans nos cimetières pendant les jours de la Toussaint. Est-ce vrai ?

Je ne puis le croire, car une mesure pareille serait excessivement pénible à toute notre population, qui tient par dessus tout au souvenir de ses morts.

Il faut que chacun puisse aller librement prier sur la tombe de ses chers défunts. Je vous salue très cordialement. M.

FÊTES DE LA TOUSSAINT

Offices de la Cathédrale

Dimanche 1^{er} novembre, fête de tous les Saints, Mgr l'Evêque officiera pontificalement. Après la messe, qui sera chantée à 11 h., Sa Grandeur, en vertu du pouvoir spécial qui lui a été accordé par le Souverain Pontife, donnera la Bénédiction apostolique, avec indulgence plénière pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communie, seront présents à cette bénédiction et prieront pour les fins ordinaires. — Les vêpres, à 3 h., suivies de l'office des morts et du salut.

Lundi 2 novembre, commémoration des fidèles trépassés. A 10 h. 1/2, récitation des quatre Petites Heures; aspergion au dessus du caveau des Evêques, dans le grand chœur, et des anciennes sépultures, sous la coupole; à 11 h., messe pontificale suivie de l'absoute.

N. B. — Les heures marquées pour ces offices sont les heures allemandes.

NECROLOGIE

— On nous prie d'annoncer la mort de M^{me} Mathilde RENARD, veuf de M. Jean Joseph ROSAR, pieusement décédée à Namur dans la 85^e année de son âge, administrée des Sacraments de N. M. la Ste Eglise. L'enterrement aura lieu samedi 31 octobre, en l'église paroissiale St-Joseph, à 2 h. 1/2 (h. b.). Rénexion à la mortuaire, rue de Gravière, 2.

— Au moment de mettre sous presse, on nous prie d'annoncer la mort de M^{me} Jean SLAES, née Céline DASSONVILLE, décédée ce jour, à l'âge de 57 ans, après une longue maladie, administrée des Sacraments de Notre Mère la Sainte Eglise.

Syndicat Général des Classes Moyennes COMITE DE NAMUR

Lundi prochain, 2 novembre, à 7 h. (h. b.), une messe de réquiem sera dite en l'église du Collège Notre-Dame de la Paix, pour le repos de l'âme des membres défunts du Syndicat. Nous invitons instamment tous nos membres à y assister.

Ecole pratique de Commerce

Comptabilité — Langue

DERNIÈRES NOUVELLES

Les combats du littoral

La Haye, 28 oct. — On mande au «Telegraaf» des frontières hollandaises : Lundi dernier, les gros canots de mer se sont tus, parce que d'après les officiers allemands, l'escadre anglaise s'était retirée. Et cependant, le lendemain matin, la canonnade sur terre et sur mer grondait tout aussi furieusement que la semaine passée. Les Allemands ont plusieurs fois franchi l'Yser, mais ils ont toujours été rejetés au-delà de la rivière par le feu de l'artillerie et des mitrailleuses et par des charges impétueuses à la baïonnette. On ne peut encore parler d'aucun mouvement décisif de ce côté-là.

La bataille bat donc encore son plein le long de l'Yser et de Dixmude à Ypres. Ces combats surpassent en horreur, en acharnement et en pertes d'hommes tout ce qu'on avait vu jusqu'ici à Liège et sur la Nèthe à Anvers.

Les obus des vaisseaux de guerre et des batteries alliées tombent sur les campements allemands, éclatent dans leurs tranchées et détruisent les ponts.

Les batteries allemandes d'Ostende et de Nieuport ne font pas moins de mal que celles des alliés. Des soldats anglais sont noyés en masse. Ce sont d'énormes sacrifices en hommes qu'on exige en Flandre des deux armées, et sans cesse arrivent des renforts qui entrent de suite dans la mêlée.

L'on peut dire que cette lutte ne finira pas si vite, à en juger aussi par la mise en position de batteries vers la mer entre Heyst et Duinbergen (à l'est de Blankenberghe).

Le nombre des blessés est formidable; on les transporte en autos et autres véhicules à Bruges, Ostende et autres villes. Les écoles, les séminaires et les couvents sont transformés en lazarets. On a organisé un service très sévère de patrouilles dans les dunes jusqu'à la frontière hollandaise.

(- Düsseldorf, Gen. Anz., 29 oct.)

Nouveaux et poignants détails

Amsterdam, 25 oct. — Le «Telegraaf» reproduit de poignants détails, datés du 22 octobre, sur les combats acharnés entre alliés et Allemands à l'ouest d'Ostende.

Suivent quelques extraits : Pendant que les Allemands s'avancent vers Nieuport et se battent furieusement contre l'armée belge-franco-anglaise, une escadre anglo-française les couvre de projectiles.

Les Allemands ripostent de leur mieux. La cavalerie charge avec vigueur; des autos, des voitures ambulances, des tombereaux même transportent des blessés. L'ouragan des canons ne s'apaise à aucun moment. Des renforts allemands arrivent à chaque instant à Bruges par le chemin de fer de Gand.

On ne leur accorde que quelques minutes de repos; puis, musique en tête, ils sortent par la porte des Forgerons (Bruges) et s'engouffrent dans la sanglante mêlée.

Depuis hier, le tonnerre se rapproche. Les alliés dirigent leur feu sur la commune de Jabbeke et le voisinage, donc sur la voie ferrée de Bruges à Ostende. Les gens du pays disent que les soldats allemands sortent de terre comme par enchantement, tellement il en vient toujours.

On entend de formidables détonations, très brèves, puis c'est un roulement de tonnerre ininterrompu. Les voix de la mort et de la destruction! Et quelle destruction! Des villages disparaissent sous d'immenses colonnes de flammes.

Plus loin, habitude toute une population de pêcheurs, braves et douces gens, qui sont partis pour l'Angleterre. Ils avaient ici leurs jardins, qu'ils partageaient avec des barrières contre l'ensablement.

Quant grondait l'ouragan et que les vagues montaient écumantes à l'assaut des dunes, les mères et les enfants priaient devant la statue de Notre-Dame de Lombardzyde pour le salut de leurs bien-aimés!

Les derniers temps, ils ont tant prié pour être préservés du feu de la guerre! Mais les bombes et les schrapnells les ont chassés vers des rivages plus paisibles.

Les moulins à vent, dont les blanches ailes tournoyaient du côté de la mer, gisent sur des monceaux de ruines, fumant et rougeoyant.

Ils ont bravé les fureurs de la mer, les orages des hommes les ont terrassés. Les moulins se taisaient, les cloches se taisaient, les enfants se taisaient. Seul le canon ne se taisait pas; il rugit comme une bête monstrueuse, infatigable.

(- Düsseldorf, Gen. Anz., 27 oct.)

Bulletin officiel allemand

Grand quartier-général, 28 oct. — Officiel.

Les combats entre Dixmude et Nieuport continuent avec le même acharnement. Les Belges ont reçu de grands renforts. Seize vaisseaux anglais prennent part à l'action et canonent notre aile droite.

Près d'Ypres, aucun changement dans la situation, le 27 octobre.

A l'ouest de Lille, nous avons des succès à noter. Dans l'Argonne, nous nous sommes emparés de quelques tranchées ennemies, dont les occupants ont été faits prisonniers. Sur le front est, aucun changement.

En Pologne, les troupes austro-allemandes ont dû se retirer devant de nouvelles armées russes, venant d'Wangorod, Varsovie et Nowogorodsk; nos troupes avaient, des journées entières, résisté à toutes les attaques russes. Les Russes n'ont pas poursuivi immédiatement. La retraite s'est exécutée en bon ordre.

Nos effectifs vont prendre de nouvelles positions et seront distribués d'après les changements survenus au front de bataille.

Au nord-est, rien de particulier à signaler.

(« Kölnische », 29 oct.)

Télégrammes officiels allemands

29 octobre.

Au sud de Nieuport, à l'ouest de Lille et dans la forêt des Argennes, les attaques ont fait des progrès.

Au sud-est de Verdun, nos troupes, après avoir repoussé une avance française, ont pris possession de la position principale de l'ennemi.

Sur le théâtre du nord-ouest, l'attaque allemande fait des progrès.

En Pologne, depuis hier, rien de changé.

Grand quartier-général allemand, 29 oct., soir.

Notre attaque à l'ouest de Nieuport gagne lentement du terrain. Le combat près d'Ypres continue sans changement.

A l'ouest de Lille, nos troupes ont fait de grands progrès. Plusieurs positions fortifiées de l'ennemi ont été prises. Seize officiers anglais et plus de 300 hommes ont été faits prisonniers. Beaucoup de canons ont été pris.

Des contre-attaques anglo-françaises furent repoussées partout.

Une batterie française, placée devant la cathédrale de Reims, avec observateurs d'artillerie sur la tour de la cathédrale, a dû être prise dans la zone de notre feu.

Dans la forêt des Argennes, les ennemis ont été rejetés de plusieurs tranchées. Des mitrailleuses furent prises.

Au sud-ouest de Verdun, une violente attaque française a été repoussée. Dans la contre-attaque, nos troupes se sont avancées jusque dans les positions principales de l'ennemi et les ont occupées. L'ennemi a subi de grandes pertes.

A l'est de la Moselle, toutes les tentatives de l'ennemi, en elles-mêmes insignifiantes, furent repoussées.

Sur le théâtre de la guerre au nord-est, les troupes allemandes livrent des attaques progressives.

Pendant les trois dernières semaines, 13.500 Russes ont été faits prisonniers; 30 canons et 39 mitrailleuses ont été pris.

Au sud-est, la situation n'a pas changé depuis hier.

La sentence du procès de Serajevo

Serajevo, 28. — Les accusés Ilko, Veljko, Cvrilovic, Nedokovic, Jovanovic et Milovic sont condamnés à être pendus. Mista Kovic est condamné à la prison perpétuelle. Prince, Cvrilovic et Grabes à 20 ans. Basi Cvrilovic à 16 ans, Popovic à 13 ans, Krancovic et Oskic à 10 ans. Sjeponovic à 7 ans et Zagorac et Perin à 3 ans de prison dure. Les autres accusés ont été acquittés.

ANNONCES

Collège Notre-Dame de la Paix

Dans le but d'obvier aux difficultés que présentent les déplacements, le Collège N.-D. de la Paix recevra des pensionnaires pour les sections des préparatoires, des humanités grecolatines et modernes.

Le prix de la pension reste fixé à 900 francs.

RAVITAILLEMENT

VOYAGES A DINANT

Les personnes désirant se rendre en voiture fermée à Dinant le lundi 2 nov., dép. à 6 h 1/2 (heure belge), s'adresseront pour conditions M. Vins, Avenue de Belg. adre. 32 — Fais nécessaire p^r passeports. Voyage en 3 h. 8867

Départ pour Liège

dimanche 1^{er} nov., à 12 h. (h. b.). On se charge de colis et correspondances. S'adr. 4, r^e Pepin. 8806

Voyage à Bruxelles

Break convert pour 15 personnes. Départ lundi 2 nov., à 7 h 1/2 h. (h. all.). 8 fr. p^r personne. Rue de Fer, 115 (Poule d'Or). 8819

Les personnes qui désiraient se rendre dans l'importante quelle localité, peuvent s'adresser chez M. Lonnay, 24, r^e Henri Blés, Salzinnes. 8750

RAVITAILLEMENT

Break convert pour 15 personnes. Départ lundi 2 nov., à 7 h 1/2 h. (h. all.). 8 fr. p^r personne. Rue de Fer, 115 (Poule d'Or). 8819

Les personnes qui désiraient se rendre dans l'importante quelle localité, peuvent s'adresser chez M. Lonnay, 24, r^e Henri Blés, Salzinnes. 8750

Le D^r Léon BAUDHUI

CABINET DE CONSULTATION

AVIS

Quelques compléments à l'avis du 28. 10. 14. concernant l'adjud. des vivres à fournir au lazaret de la position fortifiée de Namur :

Les p^rvements se feront tous les samedis.

Renseignements peuvent être demandés au bureau de l'inspecteur en chef. 8821

Le lazaret de la position fortifiée.

Instituteur, expérimenté, cherche leçons ou ferait intérieur. Adr. bur. J. 8834